

---

---

# La **VIE** des

## COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

---

---

Vol. 7, n. 7

MONTREAL Août-septembre-octobre 1949

### SOMMAIRE

#### HISTOIRE

- S.E. Mgr I. Antoniutti** Allocution au sacre de S.E. Mgr  
J.-C. Cayer..... 193
- Marcel-M. Dugal** Le Frère Humble-Marie Dupuis,  
O.F.M..... 200

#### SPIRITUALITÉ

- Albert Saint-Pierre** La vie religieuse, perfection du  
sacrifice..... 204
- S. Pierre d'Alcantara** Lettre à Sainte Thérèse d'Avila. 210

#### LITURGIE

- Moise Roy** Exposition du T.S.S. pendant la  
messe..... 212

#### BIBLIOGRAPHIE

- L. Rouvray** Guillaume Douarre..... 214

#### ÉDUCATION

- M.-V. Masson, O.P.** Confier les orphelines aux reli-  
gieuses ?..... 215

### CONSULTATIONS — COMPTES RENDUS

### COMMUNIQUÉS

ADMINISTRATION: C.P. 1515 (PL. D'ARMES) - RÉDACTION: 3113 AVE. GUYARD  
MONTREAL

# LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Publication

des RR. PP. Franciscains du Canada

Paraît le 15 de chaque mois, de janvier à décembre, en fascicule  
de 32 pages. Abonnement: \$ 2.00 par année.

**Cette revue est imprimée en vertu du certificat No 164  
de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.**

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,  
ministère des postes, Ottawa.

**Rédaction :** 3113, avenue Guyard, Montréal 26

**Administration :** C.P. 1515, Place d'Armes, Montréal 1

**Directeur :** R.P. Adrien-M. Malo, O.F.M.

**Conseil de direction :** S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire  
délégué pour les communautés religieuses.

Mgr. J.-H. CHARTRAND vicaire général.

**Secrétaire :**

**Administrateur-gérant :** M. J.-Charles DUMONT.

**Imprimeurs et expéditeurs :** Les Frères des Écoles chrétiennes.

---

**Nihil obstat :**

Hadrianus MALO, O.F.M.

Censor ad hoc.

**Imprimatur :**

Albert VALOIS, V.G.

Marianopoli die 3a octobri

Les FRÈRES des É.C  
959, rue Côté.  
Montréal

IMPRIMÉ AU CANADA  
PRINTED IN CANADA

 41

# LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 7, No 7

Montréal Août-Septembre-Octobre 1949

## Allocution de S.E. Mgr le Délégué Apostolique

au sacre de S.E. Mgr J.-C. Cayer, O.F.M.,

Dans sa lettre pascale de l'an 338, adressée de Trèves où il était en exil, à ses fidèles d'Alexandrie en Égypte, le grand évêque saint Athanase leur disait : « ... La distance des lieux nous sépare mais je ne suis pas loin de vous. Le Seigneur qui accorde les fêtes, qui est lui-même notre Fête, qui nous fait don de son Esprit, nous réunit spirituellement par les liens de la concorde et de la paix ».

Nous sentons toute la fermeté et la douceur de ces liens — « *Pax et Bonum* » — en cette fête qui nous est accordée aujourd'hui sur les bords du Saint-Laurent tandis que le clergé et les catholiques d'Alexandrie s'unissent à nous sur les bords lointains du Nil.

Ce clergé et ces catholiques d'Égypte, s'ils appartiennent à des races, des langues et des rites différents, ont tous reçu du Seigneur le même don de son Esprit qui les rassemble tous dans une seule famille où resplendit le caractère catholique et universel de la Sainte Église.

A côté des Franciscains qui forment la communauté la plus nombreuse, travaillent Dominicains, Jésuites, Salésiens, Missionnaires d'Afrique, Fils du Sacré-Cœur, Frères des Écoles chrétiennes, et plus de vingt Instituts de religieuses qui se dévouent avec tendresse dans les écoles, les hôpitaux, les œuvres d'assistance, les maisons cloîtrées, sans compter en plus de ces ouvriers de rite latin, les ouvriers de toute robe et de toute coiffe qui appartiennent à la gamme brillante des rites orientaux...

Tel est le clergé qui, dans le Vicariat d'Égypte a charge de huit mille Égyptiens, de trente mille Italiens, de quinze mille Maltais et Britanniques, de six mille Français, de quelques milliers d'Espagnols, de Belges et de fidèles catholiques d'autres nationalités.

Si pour gouverner, enseigner, sanctifier ces fidèles de races et langues si diverses, Rome a daigné jeter les yeux sur Votre Excellence, c'est dire qu'elle retrouve en vous cet esprit catholique, universel, supranational, capable de diriger *in visceribus Christi* une des missions les plus délicates du monde.

### *Église missionnaire*

Mais votre nomination comporte aussi une autre signification : elle est la preuve éclatante que l'Église du Canada est en marche. Désireuse de rendre témoignage et toute animée par une volonté d'apostolat, elle joue déjà un des rôles les plus importants dans l'évangélisation du monde.

Tout récemment, lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'établissement de la Délégation Apostolique au Canada, j'étais fier de rendre hommage à l'esprit missionnaire de l'Église canadienne dont la flamme s'est étendue à toutes les parties du monde. Je suis heureux que la cérémonie de ce matin vienne apporter si tôt une confirmation à l'évidence de ce fait et au témoignage de mes paroles.

La preuve que l'Église du Canada est en marche, la voici : l'Église du Canada est une Église missionnaire ! Et aussi longtemps qu'elle sera missionnaire, l'Église du Canada restera vigoureuse et féconde. Elle triomphera de toutes les difficultés, résistera à toutes les erreurs, repoussera toutes les agressions que Dieu, dans le mystère de sa volonté, pourrait permettre pour des fins supérieures de purification et d'épanouissement.

J'aime à redire et à souligner le fait que les pays les plus généreux à répondre à l'appel missionnaire, sont précisément les pays qui ont le mieux combattu le bon combat de la foi et qui ont finalement triomphé des attaques sournoises ou sanglantes des ennemis du Christ.

Toute Église missionnaire qui multiplie la vie catholique revêt de par cette maternité une beauté et une vigueur spirituelles absentes de ces Églises qui, satisfaites de leur sort, se contentent de jouir de leur héritage dans un pieux égoïsme et l'oubli du commandement apostolique, aiguillon au cœur de tout vrai catholique « Allez, enseignez toutes les nations ».

L'Église qui n'a pas un vif sentiment de ses responsabilités missionnaires mais qui se résigne à rester sur ses positions, l'Église

qui n'assume pas sa part de l'évangélisation du monde mais qui se contente de se renfermer dans ses frontières, l'Eglise qui n'alimente pas chez ses enfants la flamme des conquêtes, leur rappelant que le désir de l'apostolat par la prière, l'aumône, le don des vocations est l'expression même de leur être chrétien, cette Église-là, quand sonne le moment de l'épreuve et que fond sur elle la persécution, cherche en vain dans les profondeurs de son peuple des forces de résistance, des réserves de courage, des grâces de martyr. Dans les affres du combat, trop craintive pour affronter, trop épuisée pour tenir, trop faible pour rendre le témoignage du sang, elle sombre, hélas ! dans la confusion de l'hérésie ou cède à la fascination des promesses d'une église nationale.

Si je rappelle ce principe et si je dégage cet enseignement de l'histoire, c'est pour dire encore une fois les félicitations du Saint-Siège à la florissante Eglise du Canada, si prodigue de ses enfants qui prêchent sur toutes les plages du monde avec le nom du Christ les insondables trésors de l'Évangile et qui consolident de la sorte dans leur propre pays, par un retour admirable de la Providence et une mystérieuse solidarité surnaturelle, la foi des fidèles et la position de leur propre Église.

#### *Fête franciscaine*

C'est donc une fête missionnaire que la fête d'aujourd'hui. C'est également une fête franciscaine puisque c'est un fils de l'Ordre Séraphique qui, en cette douce fête des Stigmates de saint François, a dans une Eglise franciscaine, été revêtu de la plénitude du sacerdoce. Il y a d'autres détails aussi... L'Évêque consécrateur n'est-il pas un membre du Tiers Ordre ? Et ses assistants (à des degrés différents, bien entendu) ne sont-ils pas eux aussi des Franciscains ? L'un représente ici les missions franciscaines de Chine, de notre chère Chine évangélisée dès le treizième siècle par les Franciscains Jean de Montecorvino et Odéric de Pordenone ; l'autre porte dans son âme tous les secrets et toutes les richesses de l'esprit franciscains.

#### *Missions de Terre-Sainte*

L'esprit missionnaire a connu dans l'Église un regain de vitalité après le fameux chapitre franciscain de la Pentecôte de 1219,

alors que la chrétienté fut de nouveau orientée vers la conquête du monde infidèle.

C'est en cette glorieuse année que l'Égypte, la Tunisie et le Maroc ouvrent leurs portes à l'apostolat missionnaire sous les coups répétés de saint François d'Assise, qui, après deux vaines tentatives, réussit enfin à s'embarquer à Ancone pour aller voir le Sultan.

« *Je ne vous permettrai jamais de partir* », objecte le cardinal Galvani, légat du Pape. « *Vous ne reviendriez pas vivant !* » Mais François plaide tant et si bien qu'à la fin le cardinal cède. Aujourd'hui, Excellence, le légat du Pape ne s'oppose pas à votre départ et ne fait aucune difficulté au fils de saint François qui s'apprête à partir pour l'Égypte. Bien au contraire ! Au nom du Pape, il vous commande aujourd'hui de partir pour ces régions lointaines sanctifiées par le labeur et le sang des religieux de votre Ordre.

Vous vous rappelez sans doute qu'à son arrivée en Égypte, saint François obtint du Sultan un sauf-conduit qui lui permit de monter à Jérusalem et de pénétrer jusque dans le Saint-Sépulcre, sans même avoir besoin de payer le tribut. Nous vous souhaitons, Excellence, la même bonne fortune. Car vous n'êtes pas sans savoir, que l'accès à la Terre-Sainte se fait de plus en plus difficile et que les lieux sacrés de la naissance, de la vie et de la mort du Sauveur sont devenus l'enjeu sacrilège de douloureux conflits entre les peuples.

#### *La question des Lieux Saints*

De la protection des Lieux Saints, une question purement religieuse, les ambitions des Pouvoirs temporels ont fait une question politique, et au pied de la Croix, les soldats de nouveau, après vingt siècles, jouent au sort la robe sans couture. Les chrétiens ne doivent pas rester indifférents à ce scandale ; ils ne sauraient retourner chez eux et s'enfermer dans leur maison comme des disciples découragés ; ils ne peuvent permettre que les conflits de races mettent en danger la liberté des Lieux Saints ni qu'on insulte à leur foi ni qu'on fasse bon marché des droits les plus sacrés des puissances catholiques.

Le Souverain Pontife a exprimé ses angoisses à ce sujet d'une façon fort claire et dans deux encycliques, l'une *In Multiplicibus*

en date du 24 octobre 1948, la deuxième *Redemptoris Nostris* en date du vendredi saint de cette année.

Dans l'Encyclique *Redemptoris Nostris*, Sa Sainteté insiste sur les points suivants : internationalisation de Jérusalem et de ses environs, protection et sauvegarde des lieux saints de la Palestine, liberté de culte, d'instruction et de bienfaisance pour toutes les institutions catholiques de Terre-Sainte, maintien de tous les droits que les catholiques y ont acquis au cours des siècles. En même temps, le Saint-Père demande libre accès aux lieux saints pour tous les pèlerins et le respect de caractère sacré de la région. Enfin, Sa Sainteté sollicite la charité des catholiques en faveur des nombreux réfugiés, victimes de la guerre en Palestine.

A la suite du Souverain Pontife, quatre cents millions de catholiques répandus par le monde entier réclament que les lieux baignés par le sang de Notre-Seigneur soient internationalisés et qu'ils soient érigés en personne autonome de droit international afin que soient assurés ainsi protection aux lieux où a vécu le Christ et libre accès aux hommes qui doivent leurs croyances et leur civilisation à ses enseignements et à ses exemples.

Quatre cents millions de catholiques et des millions d'autres chrétiens réclament de toutes les puissances intéressées que justice soit rendue en Palestine aux droits du monde chrétien et que soit garantie dans le pays du Christ cette liberté qu'il est venu lui-même apporter au monde.

#### *Patrons de l'évêque*

Lorsqu'au XVe siècle la chrétienté tremblait devant la menace des Musulmans, rendue possible par l'égoïsme des puissants, un humble fils de saint François du nom de Jean de Capistran se mit à la tête d'un bataillon de pauvres paysans, avec un seul noble Hongrois docile à son appel, pour se porter à la défense de Belgrade. Il avait donné à son armée l'ordre de crier le nom de Jésus et de se lancer à l'offensive sous le couvert de ce mot sacré. Et au nom de Jésus, la chrétienté fut sauvée. C'était le six août. En souvenir de cette victoire, le pape Calixte III établissait en ce jour la fête de la Transfiguration.

Le nouvel évêque, émule de son saint patron, ira dans son vicariat apostolique, armé de la force du nom de Jésus, y continuer des assauts spirituels.

Saint Jean de Capistran accomplit aussi d'autres merveilles. Nommé inquisiteur en Italie auprès des Juifs et des Sarrasins, il en convertit un grand nombre à la foi ; et au Concile de Florence, où par sa science et sa charité il brilla comme un soleil, c'est lui encore qui rendit à l'Église les Arméniens hérétiques.

Dans le territoire qui vous est confié par le Saint-Siège, vous trouverez, Excellence, beaucoup d'âmes en quête de la vraie foi. Puisse votre apostolat être aussi illuminateur et aussi fécond que celui du saint dont vous portez le nom glorieux !

Vous savez combien illustre est le siège d'Alexandrie et quels grands saints ont gouverné cette Église. Qu'il suffise de nommer saint Athanase, l'apôtre de la consubstantialité du Verbe, l'adversaire d'Arius et le théologien de la divinité du Christ ; saint Cyrille, l'apôtre de la maternité divine de Marie et le délégué du pape Célestin au Concile d'Ephèse ; sainte Catherine, la patronne de la vérité de l'Église contre les docteurs fallacieux de son temps.

Quels exemples ! Par votre dévotion à l'humanité du Verbe et par votre vie toute dévouée à établir son royaume, vous démasquerez les artifices de l'hérésie ; par votre dévotion à la sainte Vierge, Mère de Dieu et Mère des hommes, vous continuerez sur la terre où elle habita en exil, une glorieuse tradition de l'Ordre franciscain ; par votre doctrine, vous garderez intact, parmi la confusion des erreurs modernes, le dépôt de la vérité de l'Église.

\*

En guise de conclusion, permettez-moi de retourner à l'Ancien Testament où il est si souvent question de l'Égypte, et de vous rappeler les paroles que le Pharaon adressa à Joseph pour attirer les frères de celui-ci au pays du Nil : « Que vos yeux ne s'arrêtent pas avec regret sur les objets que vous devez laisser, car ce qu'il y a de meilleur dans tout le pays de l'Égypte est à votre disposition » (Gen. 45, 20). Vous quitterez la terre de vos pères, les visages amis, les paysages familiers, mais que vos yeux ne s'attachent pas à ces objets que vous devez laisser, car y a-t-il au monde chose meilleure que l'apostolat dans les pays de mission ?

Que vos yeux ne s'arrêtent pas aux objets que vous devez laisser, car Dieu vous réserve le centuple. Ayant quitté votre terre, vous pourrez dire comme Joseph : « *Deus fecit me dominum*

*universæ terræ Aegypti* — Dieu m'a fait seigneur de la terre d'Égypte » (Gen. 45, 9). Et encore : « *Venite ad me et dabo vobis omnia bona Aegypti* — Venez, et je vous donnerai ce qu'il y a de meilleur au pays d'Égypte » (Gen. 45, 18).

Ottawa

† ILDEBRANDO ANTONIUTTI, *dél. ap.*

---

## NÉCROLOGIE

R.F. Louis Gareau, C.S.V. — RR. FF. Médule-Gédéon, Medelus, F.É.C. R.S. Marie-Zélie, Bureau de Sainte-Anne, O.S.A. — RR. SS. Marie-Anne de Jésus, Marie de Sainte-Richarde, F.M.M. — RR. SS. Kevin, Marie-Agathe, F.C.S.P. — RR. SS. Marie-Élie-Zéphirin, Marie-Julie-de-Jésus, S.S.A. — RR. SS. Agnès Faubert, Azilda Proulx, Eugénie Lagacé, Georgiana Beaudoin-Despins, Jeanne Mailhot, Laura Ménard, Léopoldine Poirier-Saint-André, Marie-Josèphe Amesse, Ursule Lefebvre-Daoust, Virginie Rivard, S.G.M. — T.R.M. Égide-d'Assise, P.F.M. — R.S. Marie-de-la-Nativité, S.S.C. — RR. SS. M.-Adélard de la Croix, Marie-Adilie, Marie-Angèle de Mérici, Marie-Cyrilla, Marie de Béthanie, Marie-Désiré, Marie-François-de-Paule, Marie-Henriette, Marie-Jules, Marie-Maxima, Mary Ida, Mary Veronica, SS.NN.J.M. — T.R.M. Marie Sainte-Blanche, RR. SS. Marie Gemma du Sacré-Cœur, Marie-Louisa, Marie-Saint-Adélard, Marie Saint-Hilarion, Marie Saint-Nicolas, P.M. — RR. SS. Madeleine du Carmel, Saint-Jean de Sicile, Saint-Ladislas, Saint-Placide, A.S.V.

R. I. P.

---

### COMPTE RENDU

GRIMAUD, ABBÉ CHARLES, *Dans le feu (Les Petites Sœurs de l'Assomption de Brest)*,<sup>4</sup> Paris, Téqui, 1946. 117p.

Ces pages veulent « édifier le lecteur en lui montrant à quelle hauteur monte la vertu des religieuses ». La persévérance dans le dévouement quotidien à l'égard des vieillards a maintenu au poste, durant les bombardements, les Petites Sœurs hospitalières. Huit religieuses ont péri victimes du feu avec près de 400 français dont elles étaient les servantes bénévoles dans un abri de fortune. L'offrande héroïque de l'ensevelissement sous les bombes n'a été que le couronnement de la fidélité au devoir d'état. Les pages vibrantes que leur consacre l'abbé Grimaud, si connu au Canada pour ses ouvrages de morale religieuse et familiale, éveillera certainement dans les âmes ferventes qui recherchent leur *vocation*, l'idée et le désir du don total à Dieu dans le service du prochain.

*Les Trois-Rivières,*

FERNAND PORTER, O.F.M.

## Le frère Humble-Marie Dupuis, o.f.m.

« Aimez à vivre inconnu et à être compté pour rien ». Ce programme, le frère Humble-Marie Dupuis l'a vécu dans son effrayante austérité. Il y a des âmes que l'héroïsme seul fascine. Paul Dupuis, notre héros, était né à St-Jean, Ile d'Orléans, le premier janvier 1863, de parents profondément chrétiens qui ont élevé leur nombreuse famille en Dieu et pour Dieu. Le riche décor où grandit l'enfant, formé du grand fleuve, de la côte de Beaupré, du promontoire de Québec, l'avait préparé à admirer le beau et s'élever des splendeurs visibles aux splendeurs invisibles.

Pour alléger les charges de la famille, le jeune homme songea de bonne heure à quitter la campagne pour la ville, en quête d'un emploi en rapport avec ses goûts et ses aptitudes. Il se plaça comme commis chez Myrand-Pouliot, marchand de nouveautés, longtemps en vogue dans la vieille capitale. Sa probité à toute épreuve, sa réserve de bon aloi, sa facilité de parole, lui gagnèrent très vite l'estime et la confiance de ses patrons et la sympathie des clients. Le cercle de ses connaissances et de ses amis s'élargissant de jour en jour, pour ainsi dire, les invitations aimables commencèrent à affluer, auxquelles le populaire commis répondait avec non moins d'amabilité. Il arriva même qu'une jeune fille du magasin, ornée des dons de la nature et de la grâce, attira son attention. Il crut devoir lui déclarer ses sentiments et même ses projets d'avenir. L'intéressée, tout en se disant fort sensible à l'honneur qui lui était fait, lui apprit qu'elle se destinait au Roi des rois ; ce qui retarde mon entrée dans la vie religieuse, dit-elle, c'est la nécessité où je suis d'amasser la dot exigée.

*Ces trésors dont le ciel voulut vous embellir,  
Les avez-vous reçus pour les ensevelir ?*

le prétendant trouva les mots du chrétien : « je vous félicite, dit-il, de votre choix ; je voudrais même, si vous le permettez, vous faire cadeau de votre dot ».

Ravie d'admiration, la jeune aspirante religieuse crut devoir accepter cette offre providentielle, et se hâta de réaliser son désir le plus cher. Elle dit adieu au monde et s'enferma dans le cloître qu'elle ne devait quitter que pour le ciel.

Les distractions du monde auxquelles se prêtait Paul Dupuis ne lui faisaient cependant pas oublier, à lui non plus, le Roi des rois. Son programme spirituel en fait foi : messe et communion quotidiennes avec la visite du Saint-Sacrement durant l'heure allouée pour le dîner. Pour s'enraciner dans la vie chrétienne et stabiliser ses pratiques de piété, il voulut entrer dans le Tiers-Ordre de S. François. Le Seigneur regarda avec des yeux de complaisance son bon et fidèle serviteur qu'il récompensa par une grâce de choix, la grâce de la vocation religieuse.

Vers l'âge de 35 ans, notre privilégié entendit distinctement l'appel de Dieu : « Nul ne peut servir deux maîtres ; quittez tout et vous trouverez tout... » La nature ne laissa pas de faire ses revendications. Est-il nécessaire Seigneur, pour vous servir, de s'ensevelir dans le cloître franciscain ? Ai-je le droit de quitter le certain pour l'incertain ? de risquer de compromettre mon avenir par un essai de vie religieuse qui pourrait être infructueux ? Le drame intérieur bouleversa quelque temps son âme. Il retrouva la paix avec la prière, la réflexion et les sages conseils de son confesseur. La grâce devait triompher de la nature...

En janvier 1899, Paul Dupuis alla frapper à la porte des Franciscains de Montréal qui l'accueillirent comme une bénédiction. Se présentant comme frère convers, il dut faire ses trois années de postulat, trois années de prière, de réflexion et de sacrifices. Le 14 janvier 1902, le frère Humble-Marie avait la consolation de franchir le seuil du noviciat. Il y trouva comme maître des novices le T.R.P. Colomban-Marie Dreyer, le futur Délégué Apostolique en Indochine, qui exigeait des candidats à la vie franciscaine, des candidats à la sainteté. Il prit un soin tout particulier de cette recrue de choix. Grâce à sa piété, à sa parfaite bonne volonté, le novice put surmonter toutes les épreuves de ce temps de probation. Il fut admis à la profession simple le 18 janvier 1903 et à la profession solennelle le 31 janvier 1906. Entre temps, le nouveau profès s'empressa de s'initier aux différents travaux manuels qu'il maîtrisa assez pour rendre bientôt tous les services qu'on attendait de lui. Mais le métier où il excella surtout fut celui de linger. Il avait le coup d'œil, le goût, la main experte du véritable tailleur. Il fit même école et forma plusieurs disciples dont bénéficient encore nos différents couvents. Partout où passa le frère Humble-Marie, il fut apprécié comme un religieux de

haute valeur morale qui marchait sur la trace des Saints. Il a observé à la lettre la consigne que nous donne S. François : « Que les frères à qui le Seigneur a fait la grâce de travailler, travaillent avec fidélité et dévotion de sorte que, évitant l'oisiveté, ennemie de l'âme, ils n'éteignent point l'esprit de la sainte oraison et de la dévotion auquel doivent être subordonnées toutes les autres choses temporelles »... Ainsi donc pour l'illustre Fondateur des Mineurs, point de conflit possible entre la vie active et la vie contemplative, laquelle doit primer.

Durant toute sa carrière religieuse, le frère Humble-Marie s'affirmera un homme de vie intérieure. Il profitera de toutes les circonstances pour ajouter à l'heure quotidienne de l'oraison, des heures entières supplémentaires. C'est à cette source qu'il allait puiser force, lumière et consolation. Aussi ne semble-t-il pas que sa vocation ait jamais subi de crise sérieuse. Loin de se lasser en cours de route, il disposa dans son cœur des ascensions continuelles. Le frère Humble-Marie était rempli de Dieu et il en parlait avec toute l'éloquence de son cœur. Il n'avait garde d'oublier la T.S. Vierge à laquelle il se disait redevable de toutes les grâces de choix reçues au cours de sa longue carrière. Il faisait bon de voir arriver au chœur ce beau vieillard droit et solide comme un chêne, souple comme un jeune homme, ponctuel comme un novice ; son maintien, son air recueilli, sa ferveur étaient une inspiration pour tous. La vie régulière, il l'a toujours menée tant que ses forces le lui permirent. Elles manquèrent tout d'un coup, il y a près de trois ans.

L'épreuve de la maladie le coucha sur un lit d'infirmier qu'il ne devait plus quitter. Presque toujours seul, le frère Humble-Marie trouva sa consolation dans la prière et l'oraison que ses infirmiers favorisaient avec une charité toute fraternelle. Il pratiqua l'abandon total à la Providence, qui lui faisait répéter : je ne désire rien, je ne demande rien, tout à la volonté de Dieu. Il semble bien que son âme baignait habituellement dans une atmosphère surnaturelle où se rencontrent l'humain et le divin.

Sa parfaite sérénité qui faisait l'admiration de ses visiteurs, sa résistance physique semblaient lui promettre encore plusieurs années de vie, mais il fallait compter avec son âge. Les grandes chaleurs tenaces de juillet fatiguèrent son cœur qui ralentit peu

à peu ses services. Le 27 juillet, vers 11h. a.m., entouré du R.P. Gardien et de plusieurs Pères et Frères, il quittait cette terre d'exil pour l'éternelle patrie. Sans agonie, sans secousse, son âme se détacha de son corps comme un fruit mûr cueilli par les anges pour le banquet des noces éternelles.

Pour avoir vécu sa vie religieuse intégralement, héroïquement, ce cher confrère convers, que personne n'a vu ni connu, aura sans doute procuré à Dieu une gloire incommensurable, le salut d'une multitude d'âmes, le bien de toute l'Église. La vie cachée en Dieu avec le Christ a fait ses délices sur la terre ; « un poids éternel de gloire souveraine » l'attend dans le royaume des cieux. « Il a espéré en Dieu : il ne sera pas confondu à jamais ».

Montréal

MARCEL-MARIE DUGAL, O.F.M.

#### COMPTE RENDU

BARON, PIERRE, P.TRE, *Ce que sont les religieux*. Collection *Tout pour tous*. Illustrations de l'auteur, Paris, de Gigord, 1946, 143p.

Plusieurs des ouvrages que nous aura vus la dernière guerre portent un cachet de sincérité bien particulier. La transparence du regard chrétien sur une vie que seule la foi rendait supportable a su transfigurer les messages des grands souffrants de cette guerre et les rendre aptes à favoriser l'extension du royaume de la sainte charité. L'ouvrage de M. l'abbé Pierre Baron est de ceux-là. Composé durant une captivité de 5 ans (1940-1945), il est le fruit de consultations, d'échanges de vues, d'interviews réalisées dans une communauté de 120 prêtres prisonniers, tant séculiers que réguliers.

Après un panorama de la vie des instituts religieux, l'A. présente un tableau d'ensemble des principaux instituts masculins les plus connus en France, et finalement, une description plus détaillée des communautés suivantes : Bénédictins, Trappistes, Franciscains, Dominicains, Jésuites et Assomptionnistes. Les illustrations et les graphiques sont de l'auteur lui-même et aident puissamment à comprendre le texte.

La même collection *Tout pour tous*, des éditions de Gigord « doit présenter un livre sur la grandeur et la sainteté du sacerdoce diocésain, distinctes de celles des religieux mais non opposables », affirme l'A. Il fait plaisir et il est édifiant de voir un prêtre séculier renseigner les fidèles sur la vie religieuse dans le but très noble d'accroître la connaissance, la confiance et la charité mutuelles entre les membres de l'Église, quelle que soit la tâche à laquelle la hiérarchie les a appelés ».

Les Trois-Rivières,

FERNAND PORTER, O.F.M.

## La vie religieuse, perfection du sacrifice<sup>1</sup>

Nous avons défini la vie religieuse : la perfection de la charité par la perfection du sacrifice<sup>1</sup>. La perfection de la charité, fin de la vie religieuse, joue le rôle de genre, car elle doit être commune à toute vie chrétienne. La vie religieuse se distingue par son élément spécifique qui est la perfection du sacrifice et qui lui permet de conduire plus sûrement et plus rapidement l'âme fidèle à un plus haut degré de perfection. Expliquons et justifions maintenant ce second élément.

### I

D'où se prendra la perfection du sacrifice en regard de la perfection de la charité ? Donnant la différence qui existe entre les préceptes et les conseils, le Docteur angélique enseigne que les deux sont ordonnés à la charité, mais de façon différente. Les préceptes sont ordonnés à préserver la charité contre tout ce qui pourrait lui être contraire ; les conseils ont pour but de supprimer les empêchements aux actes de charité, bien que ces empêchements ne soient pas d'eux-mêmes contraire à la charité, comme le mariage, par exemple et les occupations séculières<sup>2</sup>. Plus loin, le même docteur nous dit que l'état religieux a été institué pour parvenir à la perfection au moyen de certains exercices qui suppriment les empêchements à la charité parfaite<sup>3</sup>.

C'est donc de là que se prendra la perfection du sacrifice. Or ce qui peut empêcher ou retarder le progrès de la charité, c'est en premier lieu la possession des biens terrestres extérieurs à l'homme, lesquels partagent son esprit et son cœur et souvent les détournent de Dieu qui doit être aimé par-dessus tout. Le religieux en fait le sacrifice par le vœu de pauvreté.

En deuxième lieu, le progrès de la charité exige que l'âme se libère de ce qui l'empêche avec le plus de véhémence d'adhérer totalement à Dieu : les plaisirs des sens et plus particulièrement ceux qui accompagnent les actions ordonnées à la propagation de l'espèce humaine. Le religieux y renonce par le vœu de chasteté.

1. Voir V.C.R. 7(1949) 101-109 ; 177-182.

2. 2-2, q., 184, s. 4.

3. 2-2, q. 186, a. 1, ad 4.

Enfin, si la perfection du sacrifice exige que l'âme religieuse renonce à des biens moins nobles, comme les richesses extérieures et certaines délectations sensibles, à combien plus forte raison exige-t-elle la renonciation à un bien plus noble, celui du libre exercice de sa volonté, renonciation qui fait l'objet du vœu d'obéissance.

Alors de même qu'un ballon s'élance dans les airs, sitôt qu'on a coupé les câbles qui le retenaient au sol et que le fluide moteur l'a rempli ; de même détachée des choses de la terre par les trois vœux de religion et remplie de la charité, l'âme religieuse n'a plus qu'à vivre et croître par la prière, la participation aux sacrements, les exercices spirituels appropriés, l'accomplissement du devoir d'état, dans la foi, l'espérance et la charité, dans la pratique de toutes les vertus intellectuelles et morales, pour s'élever jusqu'aux régions surnaturelles de l'union la plus intime avec Dieu.

On connaît la différence entre les obligations imposées par les préceptes et celles qui relèvent des vœux. Alors que les préceptes n'obligent qu'à des renoncements mitigés et transitoires, les vœux de religion consacrent à Dieu l'être tout entier. L'arbre est donné avec le fruit, selon la belle expression de saint Anselme, et il est donné sans arrière pensée de reprise. Les vœux donnent à toutes les actions de celui qui les prononce un mérite particulier en raison d'une profession plus excellente de la vertu de religion. Ils constituent dans un état fixe et stable, distinct, même extérieurement, de celui des chrétiens vivant dans le monde et que l'on nomme l'état de perfection.

Est-ce à dire que c'est un état de perfection acquise ? Non. Saint Thomas nous prévient que l'état religieux est une école où l'on apprend à se rendre parfait, où l'on s'applique aux exercices qui conduisent à la perfection. « Or, il est évident que celui qui a reçu le commandement de tendre à quelque fin, n'est pas obligé par toute la rigueur du commandement d'arriver à cette fin, mais d'y tendre par quelque voie qui y mène. Ainsi le religieux n'est pas tenu d'avoir atteint la perfection, mais d'y tendre et de se servir des moyens qui y conduisent<sup>4</sup> ». « Ce n'est pas que j'aie déjà saisi le prix ou que j'aie déjà atteint la perfection, écrit l'apôtre saint Paul ; mais je poursuis ma course pour tâcher de le

4. 2-2, q. 186, a. 1, ad 3. *Opusculum* 18, c. 16.

saisir, puisque j'ai été saisi moi-même par le Christ. Pour moi, frère, je ne pense pas l'avoir saisi, mais je ne fais qu'une chose : oubliant ce qui est derrière moi, et me portant de tout moi-même vers ce qui est en avant, je cours droit au but, pour remporter le prix auquel Dieu m'a appelé d'en haut en Jésus-Christ<sup>5</sup> ».

Union à Dieu la plus parfaite possible par la connaissance et l'amour, terme final ; les trois vœux de religion, moyen d'y parvenir, parce qu'ils conditionnent la perfection du sacrifice comme état. Tels sont les éléments constitutifs essentiels de la vie religieuse.

## II

Cette définition peut se justifier d'une foule de manières. Précisons tout d'abord, au moyen d'une comparaison assez juste, l'exactitude de son rapport avec la réalité.

Dans un royaume, tous les sujets sont tenus de se soumettre aux ordres du roi, de respecter en tout et partout ses volontés, de n'enfreindre aucune de ses défenses, de travailler, chacun selon sa condition, à la prospérité du royaume. Cependant, ils ne sont pas tenus d'offrir au roi, tous les jours et à toutes les heures du jour, des témoignages de leur sujétion, de leur estime et de leur vénération. Ils ne sont tenus de le faire qu'en certaines circonstances déterminées par les lois. En dehors de ces circonstances, ils peuvent vaquer librement à leurs occupations, choisir et accomplir librement le genre de travail qui leur permettra d'assurer plus facilement leur subsistance, contracter mariage, acquérir et conserver des biens pour divers motifs honnêtes, etc. Toutes ces occupations sont parfaitement légitimes, dès qu'elles ne sont pas défendues par le roi et qu'elles concourent à la prospérité générale du royaume. Ainsi apparaît la condition des fidèles qui veulent accomplir leur salut par l'obéissance aux préceptes.

Mais à la cour, il y a toute une catégorie de gens que l'on nomme courtisans, qui entendent obéir au même prince et con-

---

5. *Phil* 3, 12-14. Tel que constitué par la discipline actuelle de l'Église, l'état religieux requiert cinq éléments :

1. La tendance à la perfection chrétienne par la pratique des conseils évangéliques. 2. La profession publique des trois vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. 3. La vie commune par l'habitation sous le même toit et l'obéissance aux mêmes supérieurs. 4. L'observance de la règle et des constitutions. 5. Dans une famille religieuse approuvée par l'Église.

courir à la prospérité générale du même royaume, mais par un moyen différent. Leur unique occupation est de se tenir continuellement auprès du roi pour le servir immédiatement selon un protocole déterminé et immuable auquel ils se sont engagés par contrat. Et si à cette cour règne un roi crucifié, il faudra nécessairement que tous les courtisans partagent la condition de leur souverain. Tel apparaît l'état religieux. L'émission des trois vœux assure la perfection du sacrifice ; le protocole est commandé par la règle et la profession en exprime l'engagement.

L'on sait que la vie religieuse, comme son nom l'indique, est la profession par excellence de la vertu de religion et que la vertu de religion, comme son nom l'indique également et selon l'enseignement unanime des Pères de l'Église et des théologiens, a pour but de relier l'homme à Dieu au-dessus de l'abîme du péché. Or quel a été dans l'histoire de l'humanité, l'acte qui a relié efficacement l'homme à Dieu au-dessus de l'abîme du péché ? C'est un dogme de foi que seul le sacrifice de la croix a eu cette efficacité ; d'où il suit que le Christ a été le religieux parfait ou, pour mieux dire, le seul religieux dont toute religion découle et à qui elle se termine. En conséquence, dans la mesure où une âme chrétienne se rapprochera de la divine victime du Calvaire, dans la mesure où elle participera de plus près au plan de la rédemption par le sacrifice, dans la même mesure, elle croîtra en charité et pourra être dite vraiment religieuse.

Or notre Seigneur Jésus-Christ, sur la croix, avait renoncé aux biens extérieurs. Il mourait pauvre, et d'une pauvreté telle que la sainte Écriture n'hésite pas à nous le représenter « nu comme un ver<sup>6</sup> ». Il ne possédait plus rien, pas même une goutte d'eau pour étancher sa soif au milieu des tourments de son agonie<sup>7</sup>, pas même cette tunique sans couture que lui avait tissée sa mère et qu'on lui enleva pour la tirer au sort<sup>8</sup>, pas même la vie, le dernier des biens que l'on accepte de sacrifier et qu'il avait offert librement à son Père pour le salut du monde<sup>9</sup>.

De même, le religieux renonce à tous les biens extérieurs par son vœu de pauvreté. Il ne possède rien et a librement consenti

6. Ps 21, 7.

7. Jn 19, 28.

8. Lc 23, 34.

9. Ps 39, 34.

à ne jamais rien posséder. La nourriture qui sert à l'entretien de sa vie n'est pas à lui; les vêtements dont il se couvre ne sont pas à lui; le logis qui l'abrite n'est pas à lui; ni son travail, ni ses peines, ni ses efforts ne lui appartiennent.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur la croix, avait renoncé aux biens du corps. Il avait renoncé à la bonne chair qui, non seulement conserve la santé, mais lui permet de s'épanouir; il avait renoncé au confort qui exalte et comble les puissances sensibles; il avait renoncé aux plaisirs des sens les plus légitimes, par lesquels se propage la vie, aux affections de famille. Bien plus, au moment même où il expirait en croix, son corps était devenu sanglant depuis la figure, jusqu'à la plante des pieds: « Je l'ai vu, dit le prophète, il n'avait plus figure d'homme et je ne l'ai point reconnu <sup>10</sup> ».

C'est également ce que fait le religieux pour se conformer de plus près à son divin modèle. Il renonce, lui aussi, aux affections légitimes de la famille pour répondre à cet appel de l'Esprit Saint inspiré au Psalmiste: « Ecoute, regarde et prête l'oreille; oublie ton peuple et la maison de ton père et le roi sera épris de ta beauté<sup>11</sup> ». Il emprisonne son corps dans un vêtement de pénitence; il le soumet et le brise souventes fois par des jeûnes, des veilles, des fatigues et des macérations de toutes sortes.

Enfin, notre Sauveur en croix avait renoncé à sa volonté propre. Il avait remis cette volonté à la disposition de son Père. Et l'on peut croire que sa nature humaine, effrayée par la perspective des souffrances horribles et de la mort honteuse réservée aux malfaiteurs, devait protester et se révolter. Cependant, dans toutes les souffrances de sa passion, on ne le voit manifester que la plus entière soumission à la volonté de son Père.

De même aussi le religieux renonce à sa volonté propre. Il ne s'appartient plus et de quelque côté qu'il se tourne, son vœu d'obéissance enchaîne de toute part sa liberté. On lui dit: fais ceci et il le fait; va et il va; reviens et il revient; meurs à la peine puisqu'il le faut et il meurt.

C'est donc la perfection du sacrifice par les trois vœux de religion qui apparaît comme l'essence de la vie religieuse; et puisque c'est l'essence, c'est non seulement le plus nécessaire, mais

10. *Is* 52, 14.

11. *Ps* 44, 2.

c'est aussi ce par quoi l'on doit juger de tout le reste. Quand même on posséderait de l'homme l'apparence extérieure, la force physique, l'ordre et l'harmonie des membres, si l'on ne possède pas la raison, l'on ne partage pas la nature humaine. De même pour la vie religieuse, quand même l'on en aurait toute l'apparence extérieure, si l'on ne tend pas à la perfection du sacrifice, l'on n'est pas vraiment religieux. Et le jour où une âme religieuse descend du Calvaire, le jour où elle cesse d'embrasser la croix, elle a de sérieuses raisons de douter qu'elle n'est plus fidèle à sa vocation, puisqu'elle a précisément juré de se tenir avec le Christ au jardin des Oliviers et sur la montagne du Calvaire.

S'il survient de temps à autres des Thabor, elle ne doit pas y construire de tente. L'accoutumance peut adoucir les obligations et les rigueurs de la vie religieuse, elle peut faire que l'on s'y soumette avec plus de joie, plus de promptitude et plus de facilité, comme il arrive pour tout acte de vertu, elle ne doit pas changer l'essence et il n'est jamais permis de vivre dans la vie religieuse comme de pieux laïques dans le monde.

Cette doctrine apparaît extrêmement austère ; on ne devra cependant jamais la perdre de vue pour ne pas s'exposer à fausser le sens des explications qui vont suivre. « Que ce calice s'éloigne de moi », disait notre Sauveur à la perspective des tourments de sa passion, et pourtant c'était le salut du monde qui était en cause<sup>12</sup>. « Que cette parole est dure », disaient les Juifs à Jésus, et pourtant, c'était du sacrement d'amour par excellence dont il s'agissait<sup>13</sup>.

La perfection du sacrifice est-elle compatible avec la pratique de la vertu de tempérance dont l'objet consiste précisément, non à supprimer, mais à modérer les plaisirs sensibles selon les lumières de la foi qui doivent guider l'âme religieuse dans la voie de la perfection ?

En lisant la réponse à cette question dans les articles suivants, je demande que l'on ait constamment sous les yeux cette pensée éminemment suggestive de Pascal : « Jésus sera en agonie jusqu'à la fin du monde : il ne faut pas dormir pendant ce temps-là »<sup>14</sup>.

Ottawa

ALBERT ST-PIERRE, O.P.

12. *Mt* 26, 39.

13. *Jn* 6, 61.

14. *Pensées et opuscules*, Brunschvicg, Paris, 1913, p. 575.

## Lettre de S. Pierre d'Alcantara à Ste-Thérèse sur la pauvreté

*Voici la traduction d'une lettre de saint Pierre d'Alcantara, franciscain, adressée à sainte Thérèse d'Avila. La pratique parfaite de la pauvreté évangélique a toujours été un gros problème pour tous les supérieurs religieux. La solution absolue qu'apporte sainte Thérèse dans la réforme du Carmel semble avoir été inspirée par une lettre de saint Pierre d'Alcantara ; cette lettre semble assez peu connue. Le R.P. Victoriano Larranaga, S.J., vient de la publier dans son ouvrage Obras Completas de San Ignacio de Loyola, (Madrid, Bibliotheca de Auctores Cristianos, 1947, t.1, pp. 674-675).*

*Le but du révérend Père est de montrer la sympathie de sentiment entre saint Ignace de Loyola et saint Pierre d'Alcantara sur la vertu fondamentale de pauvreté. Mais toute âme religieuse y trouvera des leçons de grand prix énoncées par un saint dont l'autorité en la matière n'est pas discutée.*

BARTOLE CHARBONNEAU ET MAXIMIN THIBAudeau, O.F.M., traducteurs.

Que l'Esprit-Saint, Madame, dilate votre âme.

J'ai vu une de vos lettres que m'a montrée M. Gonzalo Aranda. J'ai été stupéfait, certes, d'apprendre que vous avez soumis au jugement des savants ce qui n'est pas de leur ressort. S'il s'agissait d'un procès ou d'un cas de conscience, il serait bon de prendre conseil de juristes ou de théologiens ; mais lorsqu'il s'agit de la vie parfaite, on ne doit en traiter qu'avec ceux qui la vivent, parce que d'ordinaire, la conscience et le bon jugement de chacun dépend de son agir.

Pour ce qui est des conseils évangéliques, il n'y a pas à s'enquérir s'il est bien de les suivre ou non, ou s'ils sont observables : c'est déjà un genre d'infidélité. Un conseil de Dieu ne peut manquer d'être bon ni d'être difficile à observer sinon pour l'incrédule et pour celui qui a peu confiance en Dieu et qui se conduit uniquement par la prudence humaine. Celui qui a donné le conseil donnera aussi le moyen de l'observer. En effet, il peut le donner, et il n'y a pas d'homme sensé qui donne un conseil sans vouloir qu'il produise de bons effets, bien que naturellement, nous soyons méchants ; combien plus, lui, souverainement bon et puissant, a le vouloir et le pouvoir de faire profiter ses conseils à qui les suit.

Si vous voulez, Madame, suivre le conseil du Christ d'observer une plus grande perfection en matière de pauvreté, suivez-le. Ce conseil n'a pas été donné aux hommes plutôt qu'aux femmes, et Dieu fera en sorte que sa pratique vous profite comme à tous ceux qui l'ont observé. Si vous voulez suivre le conseil de savants qui n'ont pas l'esprit de Dieu, cherchez de grandes rentes ; vous verrez si cela vaut mieux que de n'en pas avoir pour suivre le

conseil du Christ. Si nous voyons de la pénurie dans les monastères de religieuses pauvres, c'est parce qu'elles sont pauvres contre leur gré et par impuissance, et non parce qu'elles pratiquent le conseil du Christ. Car je ne loue pas simplement la pauvreté, mais bien celle qu'on souffre avec patience pour l'amour du Christ Notre-Seigneur, et plus encore celle qu'on désire, cherche et embrasse par amour. Si je pensais autrement ou soutenais autre chose avec assurance, je ne me croirais plus assuré dans la foi. En ceci comme en toute autre chose, je me fie à Jésus-Christ Notre-Seigneur, et je crois fermement que ses conseils sont excellents, étant conseils de Dieu. Bien que les conseils n'obligent pas sous peine de péché, je crois qu'ils contraignent celui qui les suit à être beaucoup plus parfait que s'il ne les suivait pas. Je dis que les conseils le contraignent à la perfection, au moins au point de vue pauvreté, et ils le rendent plus saint et plus agréable à Dieu. Selon la parole de Jésus, je considère comme bienheureux les pauvres en esprit, c'est-à-dire les pauvres volontaires et le sais pour l'avoir vu, bien que je crois plus en Dieu qu'en mon expérience : ceux qui sont pauvres de tout cœur jouissent, avec la grâce du Seigneur, d'une vie bienheureuse comme en jouissent en cette vie ceux qui aiment Dieu, se confient et espèrent en lui.

Que Jésus vous donne, Madame, la lumière pour comprendre ces vérités et les mettre en pratique. Ne croyez pas ceux qui enseignent le contraire par manque de lumière, par incrédulité ou pour n'avoir pas goûté combien suave est le Seigneur à qui le craint, l'aime et renonce pour son amour à toutes les choses du monde qui ne sont pas nécessaires pour mieux l'aimer. Ils sont ennemis de la croix du Christ et ne croient pas à la gloire qui s'ensuivra. Que Jésus vous donne aussi, Madame, cette lumière pour que sur des vérités si manifestes, vous n'hésitez pas ni ne preniez avis que chez ceux qui suivent les conseils du Christ. Car les autres, tout en opérant leur salut en observant leurs obligations, n'ont pas ordinairement de lumière sur plus de choses qu'ils n'en pratiquent ; leurs conseils peuvent être bons, mais celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ est meilleur. Il sait ce qu'il conseille et donne sa grâce pour l'accomplir. Et enfin il donne la récompense à ceux qui se fient à lui et non aux choses de la terre.

De Madame l'humble aumônier,

Avila, le 14 avril 1562.

FRAY PEDRO DE ALCANTARA.

## Exposition du S. Sacrement pendant la Messe

*Dans votre article « De quelques rubriques spéciales devant le Saint Sacrement exposé », vous dites : « Quoique l'exposition du T. S. Sacrement doive se faire au cours de la messe pour l'ouverture des Quarante-Heures régulières et pour la procession de la Fête-Dieu, quand elle suit immédiatement la messe, ou celle du Jeudi-Saint, il n'en est pas ainsi pour les autres expositions, car, d'après une réponse de la S. Congrégation des Rites, il faut attendre, pour faire les autres expositions, jusqu'après le dernier évangile » (V.C.R., VII, p. 72).*

*Cependant Stercky, 2e vol. page 107, en note, semble dire que cette exposition au cours de la messe puisse avoir lieu en d'autres circonstances : « Toutes les fois que le Saint-Sacrement doit être exposé pendant un certain temps, ou porté en procession, on commence par célébrer une Messe, et l'on consacre à cette Messe l'hostie qui doit être exposée, ou portée en procession... Cette Messe est appelée Messe pro expositione ».*

*Depuis une quinzaine d'année, pour notre exposition du premier dimanche du mois, qui dure depuis la messe principale jusqu'aux vêpres, nous faisons l'exposition au cours de la messe selon les rubriques de la Messe pro expositione. Seriez-vous assez bon de nous dire si nous pouvons continuer notre manière d'agir.*

En 1911, le calendariste du diocèse de Bayeux, entre autres questions, en avait posé deux à la S. Congrégation des Rites sur le sujet qui préoccupe notre consultant. 1° Il a tout d'abord demandé s'il fallait, quand on fait l'exposition immédiatement après la messe, en dehors des XL Heures et de la Fête-Dieu, consacrer l'Hostie de l'exposition durant la messe, ou si l'on pouvait prendre une autre Hostie déjà consacrée. La S. Congrégation répondit qu'il n'est pas nécessaire, en ce cas, de consacrer l'Hostie pendant la messe, mais qu'on peut se servir d'une autre Hostie déjà consacrée (*S.R.C.* n. 4269 ad 10). 2° Ce calendariste demanda ensuite si l'Hostie déjà consacrée pouvait être placée dans l'ostensoir après la communion du prêtre, ou s'il fallait, pour le faire, attendre jusqu'après le dernier évangile. La S. Congrégation lui répondit qu'on ne devait pas exposer cette Hostie pendant la messe, mais qu'il fallait attendre après le dernier évangile (*l.c.*, ad 11). Voici la teneur de ces réponses :

X. — Si extra Expositionem XL Horarum, et Festum SS. Corporis Christi, fieri contingat expositio SS. Sacramenti immediate post Missam, Hostia debeatne intra hanc Missam consecrari, vel accipi possit Hostia jam prius consecrata? Et quatenus affirmative ad secundam partem :

XI. — Utrum Hostia jam antea consecrata poni possit in Ostensorio ante purificationem et ablutiones, vel exspectari debeat usque ad expletum ultimum Evangelium ?

Et Sacra Rituum Congregatio... ita respondendum censuit :

Ad X. — Negative ad primam partem ; affirmative ad secundam. Ad XI. — Negative ad primam partem ; affirmative ad secundam.

Ces deux réponses sont très claires. Aussi est-il étonnant que Stercky les aient ignorées, puisqu'il ne s'y réfère même pas. On pourrait toutefois faire observer que cette note de Stercky se rapporte uniquement au paragraphe qui traite des expositions qu'il appelle *très solennelles*. Mais d'après Gardellini (*in Inst. Clementina* § 36, n. 2), ces expositions très solennelles ne sont autres que celles de la Fête-Dieu et des Quarante-Heures, auxquelles il faut ajouter les expositions des XL Heures *ad instar* (là où, au jugement de l'évêque, elles ne peuvent se faire sans interruption) et les expositions dites *extraordinaires*, faites, avec ou sans procession, pour une cause grave intéressant toute l'Église ou un pays entier, en une circonstance qui donne lieu à un grand concours de peuple : « His adnumerari possunt Expositiones quædam extraordinariæ, quæ præcipiuntur in gravi aliqua Christianæ Reipublicæ necessitate, in publicis calamitatibus et periculis, vel in gratiarum actione pro acceptis a Deo beneficiis » (Ibid.). — Toutes les autres expositions avec l'ostensoir sont dites *moins solennelles*.

Mais s'il en est ainsi, la note de Stercky peut s'entendre dans le sens de la réponse de la S. Congrégation des Rites du 27 mai 1911. Par suite, même d'après Stercky, il faudra, pour toutes les expositions qui ne sont pas très solennelles (i.e., autres que les expositions des XL Heures, de la Fête-Dieu, du Jeudi-Saint et les extraordinaires), attendre après le dernier Évangile pour placer l'Hostie dans l'ostensoir.<sup>1</sup>

L'exposition du T. S. Sacrement, le premier dimanche ou le premier vendredi du mois, dans les paroisses et les chapelles, ne doit pas être classée parmi les expositions très solennelles, mais parmi les autres. Que l'Hostie soit consacrée pendant la messe ou qu'elle l'ait été auparavant, elle ne pourra donc être mise dans l'ostensoir qu'après le dernier évangile.

Montréal

MOÏSE ROY, s.s.s.

1. On devra cependant réciter l'oraison du S. Sacrement (sous une conclusion séparée) à la messe qui est suivie immédiatement de l'exposition, chaque fois que l'exposition est faite pour une cause publique, même quand l'exposition ne se fait pas pendant la messe, note le décret du 11 janvier 1928, ad 1 et 2. (*AAS*. 1928, p. 90.)

## ÉLAN MISSIONNAIRE

Voici une vie « prenante » dont la lecture éveillera l'élan missionnaire et apostolique dans les âmes<sup>1</sup>. Guillaume Douarre, né en 1810 au pied des Monts du Forez, fut un petit pauvre qui, bien souvent, n'eut pas de quoi manger. Mais parce qu'il était homme de cran, sa foi à toute épreuve et la générosité d'une nature ardente le conduisirent au sacerdoce. D'abord vicaire, puis curé de paroisse, son zèle et son dévouement le firent aimer de tous. Le 11 mai 1842, pour accomplir un vœu de son enfance, il entre au noviciat des Pères Maristes, à Lyon, avec trois de ses jeunes paroissiens dont l'un devait mourir martyr en Nle Calédonie : « Il faut qu'il devienne missionnaire ».

A la demande du vénéré Père Colin, fondateur des Maristes, il est sacré évêque d'Amata par le cardinal de Bonald, le 18 octobre 1842, avant même son premier départ pour les missions. Ce fait extraordinaire, l'un d'une longue chaîne d'inédits que multiplia à son égard la divine Providence, laisse voir combien le beau et bon livre de son confrère, le Père de Rouvray, S.M., invite à parcourir la vie de ce vicaire apostolique, mort à l'âge de 43 ans, en 1853.

La présente poussée de « conversions » en Asie, la fervente multiplication des vocations missionnaires chez les jeunes américains qui firent du service militaire en Océanie, n'est que la moisson providentielle des semences missionnaires du siècle dernier. Parmi les plus empourprés du sang des martyrs, figurent les missions des Maristes. Dernière sollicitude, à date, d'une Providence maternelle qui arrange tout pour permettre aux hommes de poursuivre et d'atteindre leur meilleure valeur spirituelle.

Il a fallu la guerre, ses atrocités, ses tueries, pour amener la jeunesse américaine, si friande d'exploits chevaleresques, en lointaine Océanie. Elle s'y est vite rendu compte des générosités missionnaires du siècle dernier. *They were here before us, and for God*, « Ils furent ici avant nous, et pour Dieu ». Par centaines, les jeunes américains veulent s'engager à la suite d'aussi hardis devanciers. « Toujours le premier à la peine et au danger », la devise de Mgr Douarre sera un puissant leitmotiv pour la jeunesse missionnaire montante.

*Les Trois-Rivières*

FERNAND PORTER, O.F.M.

1. ROUVRAY, L. DE S.M., *Un homme de cran, Guillaume Douarre, 1er évêque missionnaire de la Nouvelle-Calédonie*. Illustrations de Daubé, Paris, Beauchesne, 1946, 158p.

## Confier les orphelines aux religieuses ?

Actuellement, dans certains pays, l'État étend son action dans l'administration des œuvres de charité. Et parfois, dans les milieux catholiques, on se demande si l'Église ne devrait pas passer la direction de ces œuvres aux gouvernements. Si cela arrivait un jour, ce serait certainement un grand malheur. Car seule l'Église catholique, avec sa doctrine, avec l'application de ses lois sociales, peut donner à l'enfant une formation complète. Les institutions d'État peuvent sans doute procurer le bien matériel de l'enfant, mais seule l'Église catholique, par ses éducateurs attirés, peut procurer à l'enfant le bien le plus nécessaire qui est le bien spirituel. Il faut avoir vécu assez longtemps dans les milieux mixtes, comme j'en ai eu l'occasion, pour savoir apprécier davantage le système des organisations religieuses telles que nous les avons actuellement dans la Province de Québec. De nos jours, le matérialisme voudrait pénétrer partout, même dans l'enseignement et dans la formation des jeunes. Or, c'est par le rappel fréquent des vérités surnaturelles, c'est par la formation de l'esprit et du cœur des enfants dans ces vérités supérieures qu'on pourra empêcher cette plus grande des erreurs modernes de nous envahir. Or la religieuse, par ses études sans cesse renouvelées, par son idéal surnaturel toujours entretenu, par sa flamme apostolique rallumée tous les matins dans l'oraison, par toute sa vie consacrée à l'amour de Dieu et à l'amour des âmes, est éminemment préparée pour remplir ce rôle d'éducatrice et pour donner à l'enfant cette formation complète, intégrale, qui comprend d'abord le bien spirituel.

Les enfants qui viennent dans nos orphelinats sortent de différents milieux. Pour les uns, le milieu était mieux éduqué; pour les autres, moins. Et ces enfants, avec leurs différents caractères, avec leurs épreuves aussi qui ont différentes causes, sont appelés à vivre en société. Or, c'est une vérité enseignée par la philosophie et par l'expérience qu'il ne peut y avoir une vie de société heureuse sans sa religion. La religion enseignée et pratiquée est le seul lien qui peut garder unis dans l'ordre et dans la paix différents groupes, soit de grandes personnes, soit d'enfants. Et la religion, c'est l'ensemble des devoirs que tout homme a à remplir à l'égard de Dieu, à l'égard de ses semblables, et envers lui-même. Or, encore ici, il faut bien admettre que les Religieuses, avec leur formation chrétienne plus poussée, plus profonde, sans cesse renouvelée, sont

bien qualifiées pour donner cet enseignement de la religion qui est le plus nécessaire à l'enfance de tous les milieux et de toutes les classes.

Dans certains milieux laïques, il semble de bon ton de critiquer l'organisation de nos orphelinats et de nos pensionnats dirigés par des Religieuses. Et on dira, on écrira même des sottises comme celle-ci : c'est une erreur de confier la formation et l'éducation des enfants à des Sœurs parce qu'elles n'ont pas l'expérience de la vie de famille. C'est là un vieux préjugé qu'on retrouve de temps à autre sous la plume d'écrivains étroits et impersonnels. Ce n'est pas parce qu'une jeune fille revêt l'habit religieux qu'elle perd les qualités inhérentes à son sexe et qui sont la bonté, la tendresse et le dévouement. Et avec la vocation viennent aussi les grâces d'état qui perfectionnent encore davantage ces qualités et qui spiritualisent le rôle maternel de la religieuse auprès des enfants. Ensuite, la pédagogie est une matière enseignée dans les années de formation religieuse. Et comme la religieuse peut, dans son couvent, donner plus de temps à ces études sur le grand problème de l'éducation des enfants, il arrive souvent que bien des religieuses ont plus de connaissances et plus de principes justes sur cette importante question que bien des personnes du monde. D'ailleurs, ce vieux préjugé est amplement réfuté par la conduite même de familles protestantes. On voit souvent des familles protestantes, riches et cultivées, placer leurs enfants dans des maisons d'enseignement confiées à nos religieuses. Pourquoi ? Parce qu'on reconnaît ainsi que l'on donne dans ces maisons dirigées par des Sœurs, une formation supérieure, une formation plus complète.

Un autre fait qui réfute aussi ces réflexions injustes, qu'on entend parfois sur le travail des religieuses auprès des enfants, est celui-ci. On rencontre souvent, je dirais même très souvent, des mères de famille qui se plaignent de leur travail, de leurs obligations, quand elles ont quatre, cinq ou six enfants à surveiller. Et les religieuses, elles, qui sont placées dans un pensionnat ou dans un orphelinat, ont des salles et des dortoirs de 50 et même 150 enfants à surveiller. Et souvent, l'une des grandes tristesses de la religieuse, ce n'est pas d'avoir trop de besogne, mais c'est d'être obligée de refuser de nouveaux enfants à cause de l'exiguité des locaux. J'ai vu un jour une maîtresse de salle pleurer au départ

d'une de ses élèves orphelines et que son père réclamait et attendait au parloir. Cette religieuse pleurait parce qu'elle savait que cette enfant retombait dans un mauvais milieu. Ce sont là autant de faits qui prouvent que la religieuse chargée d'enfants peut posséder la première disposition, et qui est la plus nécessaire pour réussir dans ce grand travail de la formation et l'éducation des enfants, je veux dire l'amour maternel. Que ces femmes du monde, qu'on appelle des mères de famille, mettent tout leur cœur et tout leur temps à s'occuper de la formation de leurs enfants, c'est tout naturel. Mais que l'on rencontre des femmes qui, par des motifs supérieurs, mettent aussi leur cœur, leur temps et s'imposent même de très grands sacrifices pour s'occuper des enfants des autres, et cela non pas seulement un an, deux ans, mais 10 ans, 20 ans, 30 ans et même 50 ans, je dis que c'est là l'une des plus belles créations de l'Église Catholique.

*St-Hyacinthe*

M.-V. MASSON, O.P.

#### COMPTE RENDU

CENTENAIRE DE LA PROVIDENCE, *Le Fruit de ses mains 1843-1943*, Montréal, (24), Secrétariat général, 2311, rue Ste-Catherine est, 96 pages, prix : \$0.50.

Cet aperçu historique de l'Institut de la Providence durant son premier siècle de vie renseigne éloquentement sur l'œuvre de Mère Gamelin et de ses filles. En cette élégante plaquette, abondamment illustrée, les âmes religieuses découvriront de nouvelles formes d'apostolat, excitatrices d'un zèle plus éclairé, et les âmes désireuses de vie religieuse, un champ d'action où pourra s'épanouir leur idéal spirituel.

LORET, P., C.S.S.R., *Jeune fille : A l'écran de ta vie*, 6 1946, 44p. *Guite. En route vers les sommets*, (1922-1942), 120p. Paris, Éditions S. Paul.

Les lecteurs de la *Vie des Communautés religieuses* connaissent le R.P. Loret, rédemptoriste, un spécialiste de la vocation. Voir VCR 6 (1947-48) 61, 111, 164.

*A l'écran de ta vie*, est une brochure, qui en des pages d'une allure bien moderne, fait voir à la jeune fille ses possibilités de service : maman, religieuse, apôtre.

*Guite* est la biographie-journal d'une jeune fille morte à 20 ans en prédestinée, grâce aux souffrances chrétiennement acceptées. Malades et garde-malades y apprendront comment faire rayonner leurs convictions religieuses dans et par la maladie.

*Les Trois-Rivières*,

FERNAND PORTER, O.F.M.

Le numéro de novembre 64pp. sera consacré aux Rencontres Sacerdotales de Paris 1949.

## CONSULTATIONS

22. *Une religieuse hospitalière nous soumet la question qui suit. Les garde-malades, dans une maternité, sont-elles obligées d'employer tous les moyens pour prolonger la vie des nouveaux-nés anormaux, même s'il s'agit des monstres anencéphales ?*

On a dit que l'Église est la plus grande école de respect. Suivant le décalogue, elle enseigne le respect à l'Être de Dieu, à son nom, son jour : ce sont les trois premiers commandements. Dans les préceptes de la seconde table, concernant le prochain, l'Église rappelle le respect à la vie (Ve), au corps humain (VIe), au mariage chrétien (IXe), à la vérité (VIIIe), à la propriété (VIIe et Xe).

Ainsi la déontologie médicale enseignera aux médecins, aux garde-malades, le respect de la vie naturelle. Les Religieuses hospitalières connaîtront assez les principes de la morale pour ne jamais donner une coopération immédiate et formelle à une opération illicite, dont l'effet direct priverait de la vie une personne humaine, si âgée ou si jeune soit-elle.

Les moralistes réprouvent l'emploi d'une opinion probable dans le cas d'un doute de fait sur la vie d'une personne humaine, à tous les stades de son existence. Jamais il n'est permis alors d'attaquer directement un être humain (fœtus ou embryon), même s'il s'agit d'un danger de mort pour la mère, ou si le fait de la vie actuelle de l'enfant est contesté. Il faut respecter cet être humain. Son droit réel à la vie ne le cède pas à une probabilité de fait.

Les faits doivent être prouvés et non supposés. Les doutes sont sur le plan logique, les faits sur le plan réel et vécu. Ce dernier l'emporte sur le premier.

L'Euthanasie ou le procédé des morts en série est opposé au cinquième précepte du décalogue : *Tu ne tueras point*. Le fait d'une mort certaine à brève échéance ne donne à personne le droit de retrancher à un être raisonnable encore vivant, un instant de son existence terrestre.

D'après ces principes, il est clair que tout enfant nouveau-né, quelles que soient ses conditions physiologiques, est animé d'une âme raisonnable. Il faut donc le baptiser pour lui procurer la vie surnaturelle (C. 747), et lui conserver sa vie naturelle. Fût-il un monstre anencéphale, il importe de ne rien faire pour accélérer la fin de son existence. Dieu seul est le Maître de la vie et de la mort. C'est un devoir strict de prendre les moyens ordinaires pour entretenir sa vie naturelle.

Tous les enfants, fussent-ils anormaux, ont droit à la vie naturelle et surnaturelle. Dieu est vivant. A chacun de vivre et de faire vivre. La déontologie médicale enseigne ce devoir de la vie à conserver.

Les Religieuses hospitalières, porteuses d'espérance, continueront à montrer l'Église sous son plus beau visage : celui de la charité. Leur zèle éclairé et leur habileté sauvegarderont l'observance du cinquième commandement de Dieu : *Tu ne tueras point*. Ce précepte de décalogue rejoint la vertu de justice. Ainsi les paroles et les actions des garde-malades seront conservatrices de la vie.

Sherbrooke

JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M.

23. *Pourriez-vous me dire si les fidèles doivent se mettre à genoux dès que le célébrant a récité le Sanctus, ou si l'on doit attendre le coup de la sonnette tout juste avant la consécration ?*

Les fidèles qui assistent à la messe, doivent se mettre à genoux aussitôt après que le célébrant a fini de réciter le *Sanctus*, c'est-à-dire, immédiatement après les trois premiers coups de la clochette. C'est bien là la règle que nous fournit le Missel, en précisant qu'aux Messes de *Requiem* et aux Messes des fêtes et des vigiles jeûnées au moins de droit, on ne doit se relever qu'au moment de commencer la récitation ou le chant de l'*Agnus Dei* (*Rub. gen. Miss.*, tit. XVII, n. 5). Cela vaut aussi bien pour les Messes basses que pour les Messes chantées, comme la S. Congrégation des Rites l'a enjoint dans une réponse du 4 mars 1902. (*SRC.* n. 4089 ad 1.)

Montréal

MOISE ROY, S.S.S.

24. *La règle dit ceci : Tous les jours elles (les religieuses) réciteront avec toute l'attention et la dévotion dont elles seront capables, le petit office de la Sainte Vierge. Si une sœur ne psalmodie pas au chœur pour raison de santé, peut-elle dire cet office sans prononcer les paroles et avoir droit à tous les privilèges ? Si elle ne va pas au chœur, peut-elle réciter le petit office de la Sainte Vierge tout d'une fois et à n'importe quelle heure du jour ?*

Dans la plupart des congrégations d'hommes et de femmes, les constitutions prescrivent la récitation commune du petit office de la Sainte Vierge. Le Code (canon 595 § 1, 2°) ordonne aux supérieurs de veiller à l'accomplissement de cet exercice de piété. Il ne précise ni n'augmente l'obligation de la règle. Le Saint-Siège a même défendu plusieurs fois que cette récitation fut imposée sous peine de péché. L'omettre ne sera donc une faute qu'en raison du motif ou des circonstances de cette négligence. Comme on le voit, la récitation du petit office de la Sainte Vierge est un acte de communauté et n'est pas imposée à chaque religieux. Quand quelqu'un n'assiste pas au Chœur, il n'est pas obligé de suppléer. On doit suivre au chœur tant pour le mode de psalmodier que pour le temps de la récitation, les règles établies pour le grand office.

Pour la récitation du petit office de la Sainte Vierge, il est concédé une indulgence de 500 jours pour n'importe quelle heure ; 10 ans pour l'office en entier ; une indulgence plénière une fois par mois aux conditions ordinaires.

La religieuse qui assiste au chœur sans psalmodier gagne-t-elle ces indulgences ? Oui, car d'après le canon 934 § 3, il suffit de réciter alternativement avec un autre les prières prescrites ou même de les suivre mentalement pendant qu'un autre les récite. Si elle ne va pas au chœur, elle peut réciter le petit office de la Sainte Vierge tout d'une fois et à n'importe quelle heure du jour.

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

25. *Notre aumônier est un prêtre retiré du ministère qui demeure dans un presbytère. Il nous confesse chaque semaine et nous dit la sainte messe chaque matin. Comme je lui demandais de bénir trois statues que nous voulions mettre dans notre chapelle, il m'a répondu n'avoir pas le droit de le faire. Je lui suggérai de se faire autoriser par M. le Curé. Le lendemain il dit n'avoir pu obtenir ce privilège. J'ai alors placé les statues non bénites dans la chapelle. Pourriez-vous me dire si la bénédiction privée des statues est si restrictive que l'aumônier ordinaire de la communauté*

*ne puisse la donner ? Est-il vrai que j'ai eu tort de placer dans la chapelle des statues non bénites ?*

Au sujet des sacramentaux et des bénédictions, voici ce qu'enseigne le Code : Le ministre légitime est le clerc qui a reçu de l'Église pouvoir pour cela et auquel l'exercice de ce pouvoir n'a pas été interdit par l'autorité ecclésiastique compétente (Can. 1146). Il se peut que l'aumônier, vu son âge et sa condition, ait reçu de l'autorité compétente, ordre de s'en tenir aux confessions hebdomadaires et à la messe quotidienne et de refuser tout autre ministère. Car parfois, on peut abuser de la bonté des aumôniers, leur demander de présider des saluts du T.S. Sacrement, des cérémonies de vêtue, de profession, des retraites, des sermons, des bénédictions, etc. Alors il se peut que l'Ordinaire ait dit à votre aumônier de ne rien accepter.

D'où provient le refus de votre aumônier de bénir ces statues ? Elle ne peut provenir du droit commun. En effet les bénédictions, dans la mesure où elles ne sont pas réservées, peuvent être données par tout prêtre (Canon 1147 § 3). Les bénédictions réservées, administrées par un prêtre sans permission, sont illicites, mais valides (Canon 1147, § 3). Pour la validité, il faut aussi se servir de la formule. Au sujet des statues, il y a une formule spéciale. Les rubriques de cette bénédiction portent ceci : *Si imagines, publicae venerationi expositae, solenniter benedicantur, hæc benedictio Ordinario reservatur, qui tamen potest eam cuilibet Sacerdoti committere. Privatim autem hæc benedictio a quolibet sacerdote fieri potest sine ulla Ordinarii licentia.* Comme la bénédiction se faisait en privé, l'aumônier aurait pu la donner sans autorisation de l'Ordinaire et du curé.

Le sacristain a-t-il bien fait de placer à la chapelle des statues non bénites ? Le Rituel, énumérant les objets qui doivent être consacrés ou bénits, ne parle nullement de la bénédiction des statues. Il n'y a donc pas obligation de les faire bénir.

26. *Les constitutions synodales demandent pour les saluts du T. S. Sacrement, un motet au S. Sacrement et à la Ste Vierge. Est-ce que je remplis cette prescription si je fais seulement chanter la première strophe de L'ECCE PANIS ANGELORUM ou de l'AVE MARIS STELLA ? Il faut aller vite maintenant.*

Quand les Constitutions prescrivent des chants pour les saluts, il faut s'y conformer. En chantant la première strophe des chants cités, vous remplissez sans doute les prescriptions du synode mais vous donnez l'impression de vous en tenir au strict nécessaire. Vous donnez comme raison qu'il faut aller vite maintenant. Il faut se garder de généraliser cet axiome. Le but premier de la vie religieuse est la sanctification et le culte de Dieu. Si Dieu est servi par le calcul, il y a tout lieu de croire que le prochain le sera aussi. La prière joue un rôle nécessaire et primordial dans le succès des œuvres. Le temps consacré à la prière n'est pas du temps perdu. Aujourd'hui en bien des communautés on attache trop d'importance aux œuvres au détriment de la prière. Des sujets se plaignent parfois qu'ils n'ont pas le temps de faire leurs exercices de piété. C'est un abus. Dans son encyclique sur la liturgie Sa Sainteté le pape Pie XII invite les fidèles à de nombreux exercices de piété comme la messe, la communion, la confession fréquente, le salut, les vêpres, la méditation, le chemin de la croix, et la récitation du chapelet. Il ne serait pas logique que les religieux les négligent ou les fassent mal. *Age quod agis.*

Montréal

JOGUES MASSÉ, O.F.M.

27. *Quel est exactement la différence entre la charité parfaite et la contrition parfaite ?*

Un moyen facile de saisir ce qui distingue la charité parfaite et la contrition parfaite, c'est de comparer les notions générales de charité et de contrition. La charité est un mouvement du cœur vers autrui. La contrition est le regret d'avoir mal agi. Une personne peut avoir la charité sans la contrition. Si elle n'a jamais fait tort à un ami, qu'a-t-elle à regretter à son sujet ? Elle n'a qu'à l'aimer tout simplement. Il y a même des personnes chez qui toute contrition est impossible. Notre-Seigneur et la Vierge Marie ne peuvent être contrits d'aucune faute puisqu'ils n'en ont jamais commises. Et pourtant, Notre-Seigneur est la charité incarnée ; la sainte Vierge est la mère du Bel amour.

On peut également avoir la contrition sans la charité. C'est le cas de l'ouvrier qui regrette ses insultes au patron parce qu'il en a perdu sa position. C'est le cas de la personne qui, n'ayant aucune peine d'avoir offensé Dieu, regrette tout de même ses mauvaises actions à cause de l'enfer. Il va sans dire que cette contrition, engendrée par une crainte tout à fait servile, est fautive. Elle est à ce point insuffisante qu'elle ne peut aucunement servir au pardon des péchés. La raison en est précisément qu'il ne s'y trouve même pas un commencement de charité.

La contrition en effet vaut ce que vaut l'amour qui l'informe. On la dit imparfaite s'il ne s'y trouve qu'une charité imparfaite. On la dit parfaite quand elle est motivée par une charité parfaite. Un acte de contrition parfaite en est implicitement une de charité parfaite. Ne disons-nous pas : « Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable » ? De même, un acte de charité parfaite prononcé par un pécheur en est implicitement un de contrition parfaite. Comment dire sincèrement à Dieu qu'on l'aime de tout son cœur parce qu'il est digne de tout amour, sans réprouver par le fait même les actes directement contraires à l'amour, les péchés quels qu'ils soient ? De là vient qu'une faute grave est pardonnée par Dieu grâce à un acte de charité parfaite, même si le sujet n'a pas son péché présent actuellement à la pensée.

Ce pardon des péchés en dehors de la confession, dû, soit à un acte de contrition parfaite, soit à un acte de charité parfaite, a amené à identifier en quelque sorte ces deux actes. Et ce n'est pas sans fondement, puisque ces actes ont non seulement des effets identiques mais un même parfait motif : l'amabilité infinie de Dieu.

Ils restent pourtant bien distincts. La contrition a comme objet précis les déplaisirs causés à Dieu. L'amour a un objet beaucoup plus vaste. Il doit informer tous les actes du chrétien. Viendra un temps où nous aurons fini de pleurer nos fautes. Mais quand donc aurons-nous fini d'aimer ?

Montréal

JUVÉNAL DAoust, O.F.M.

---

Nous recommandons aux prières des Communautés Religieuses le repos de l'âme de Mme J.-Charles Dumont, épouse de notre dévoué administrateur-gérant, décédée le 27 septembre.

COMMUNIQUÉ

## LETTRE DE ROME au Dr BIOT

*Le Dr Biot, ayant adressé au Saint-Père deux de ses derniers et importants ouvrages, a eu la joie de recevoir la réponse que nous sommes heureux de publier, et qui constitue l'hommage le plus autorisé à un très bienfaisant effort :*

SECRETARIA DI STATO  
DI SUA SANTITÀ

Dal Vaticano, le 24 février 1949.

MONSIEUR,

Sa Sainteté n'ignore pas les mérites que s'est acquis le Groupe lyonnais d'études médicales, philosophiques et biologiques, dont vous êtes l'animateur si zélé. Aussi l'auguste Pontife ne pouvait-il agréer qu'avec une paternelle bienveillance l'hommage délicat, que vous avez eu à cœur de lui offrir, du dernier ouvrage sur l'éducation des enfants. *Obstacles et recommencements*, et du *Guide médical des vocations sacerdotales et religieuses*. Ce sont là, en effet, deux sujets d'une grande importance, qu'on ne saurait aborder avec trop de respect et de compréhension. Vous y avez, ainsi que vos collaborateurs, apporté votre expérience professionnelle, animée par un grand esprit de foi. C'est pourquoi, formant des vœux pour le perfectionnement croissant de vos travaux, le Saint-Père vous envoie bien volontiers comme gage des meilleures faveurs célestes, la Bénédiction apostolique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs souhaits et de mon religieux dévouement.

*Signé : J.-B. MONTINI, subst.*

---

## La ligue contre les églises désertes

Comme le nom l'indique la *Ligue contre les églises désertes* a été fondée afin de remédier à la grande désolation des églises désertes durant le jour, surtout entre neuf heures de l'avant-midi et sept heures du soir. C'est tout simplement la mise en pratique de la Visite du Saint-Sacrement d'une façon coordonnée, selon l'usage moderne.

Les membres s'engagent à faire une visite à l'église, courte ou prolongée, selon le temps et les dispositions de chacun, à n'importe quelle heure et à n'importe quel jour, afin de rendre visite à l'Hôte Divin du tabernacle trop souvent abandonné. C'est un complément, si on peut dire, de l'*Heure de garde du T. S. Sacrement* ou de l'*Heure du Rosaire Perpétuel*.

Les membres bénéficient des nombreuses indulgences appliquées à la Visite du Saint-Sacrement dont voici les principales :

« Aux fidèles qui, dévotement, visitent le T.S. Sacrement et récitent 5 fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria* et qui recommandent une deuxième fois ces mêmes prières aux intentions du Souverain Pontife, indulgence de 10 ans. »

Indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pour la récitation du chapelet devant le tabernacle, en méditant les mystères du Rosaire.

Pour ceux qui désirent voir se propager cette Ligue, il nous fait plaisir d'en expliquer l'organisation.

*Premièrement.* — Afin de coordonner les visites, on fixe pour chaque individu un jour de la semaine, ou plus si possible, où il fera un effort spécial pour saluer Notre-Seigneur dans son Temple.

*Deuxièmement.* — Les personnes plus libres s'efforcent de combler les vides et d'assurer leur présence à l'église aux heures les moins fréquentées.

*Troisièmement.* — On peut organiser aussi des heures et des demi heures de garde selon les aptitudes des organisateurs.

Pour mieux organiser cette *Ligue contre les églises désertes*, un groupe paroissial déjà existant, ou nouveau, n'a qu'à inscrire les noms et adresses des membres dans un cahier spécial divisé en six sections, ou dans six cahiers, un pour chacun des jours de la semaine et à aviser annuellement les membres de leur inscription.

Lors de l'inscription, on peut remettre à chacun des Ligueurs un jeton ou le jour choisi est inscrit. C'est un aide mémoire placé librement dans le sac à main, dans la poche ou le porte-monnaie. Pour les inscriptions individuelles ou pour se procurer gratuitement les jetons, écrivez à *La Ligue contre les églises désertes*, 5375, ave Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-28, P.Q.

COMMUNIQUÉ

---

## Les vocations sacerdotales

Depuis le début de l'année, le grand mouvement national de prières pour les prêtres, connu sous le titre de « Année du Sacerdoce », a suscité l'enthousiasme partout. L'accueil que les jeunes des écoles sous le patronage de la J.E.C., les communautés religieuses et les malades ont fait à notre appel a permis de dépasser nos espérances. Si bien qu'à date les bulletins retournés nous ont fait atteindre, au cours des deux premiers trimestres, les chiffres imposants que voici : (recension du 26 juillet 1949) :

Messes entendues	: 3 608 371
Communions	: 2 818 204
Heures d'adoration	: 981 275
Chapelets	: 5 467 710

Les prêtres ont besoin de prières. Les prêtres ont également besoin de relève. C'est une chose évidente, à constater le petit nombre de prêtres qui travaillent à la vigne du Seigneur en proportion des fidèles auxquels ils doivent dispenser leur ministère. Les Missions en ont un besoin urgent. Partout. Ainsi, en Afrique Continentale française, il y a un prêtre pour 1443 catholiques; en Afrique Anglaise, 1 pour 1474; au Congo 1 pour 1812; en Uganda, 1 pour 2311; en Indonésie, 1 pour 1299. Sans compter tout le travail des conversions à faire puisque la majorité de ces pays est encore païenne. Si nous passons aux pays d'Europe, la disproportion continue toujours et elles abondent les paroisses sans prêtre. En Amérique du Sud, les proportions touchent à la catastrophe. Ainsi il n'est pas rare de rencontrer des paroisses où un seul prêtre doit voir aux besoins spirituels de 40,000 ou 50,000 fidèles.

Nulle part le nombre de prêtres ne répond aux besoins des âmes. Il en est de même ici. Au Canada, pour être moins extrêmes, les besoins de relève ne sont pas moins urgents. Depuis plusieurs années, Nos Seigneurs les Évêques ont lancé

le cri d'alarme, suscité les œuvres de vocation. Tout cela est nécessaire. Mais sans la prière, le succès sera certainement moins complet. Prions tous ensemble pour l'éclosion de vocations nombreuses. Prions pour les âmes des jeunes où retentit l'appel du Maître de la Vigne. Que leur cœur soit fidèle au rendez-vous ! Qu'ils ne fassent pas la sourde oreille ! Qu'ils ne faiblissent pas à la tâche immense dans la montée au Sacerdoce !

De tous les moyens, le plus important est la prière. C'est en s'inspirant de l'appel du Maître divin « Priez le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans son champ » que naguère l'Épiscopat Canadien demandait au Souverain Pontife d'ajouter aux litanies majeures l'invocation suivante : « Pour que vous envoyiez des ouvriers dans votre champ, nous vous prions, Seigneur ». A cette invocation publique, ajoutons les prières privées. Avec l'Année du Sacerdoce pendant le dernier trimestre (oct.-déc.), prions pour LES VOCATIONS SACERDOTALES.

Le Secrétariat Eucharistique, 4450, rue St-Hubert, Montréal 34, fournira *gratuitement* sur demande, les feuillets de contrôle pour l'Année du Sacerdoce.

---

#### COMPTE RENDU

PROFESSEURS DES ÉCOLES CHEVREUIL, *Cours d'instruction religieuse*. Paris, Lethielleux, 1948. 18cm. I - La vie sacramentelle, 256pp. 250 frs. II - La morale chrétienne, 416pp. 390 frs. III - L'Église, l'histoire du salut. 380pp. 360frs.

Ce sont les trois premiers volumes d'un cours complet d'instruction religieuse qui en comptera trois autres et qui est réparti en deux cycles ; ainsi durant les années de formation secondaire, le mystère chrétien est étudié deux fois dans son ensemble. La conception de l'ouvrage est nettement doctrinale ; elle est commandée par le mystère central de notre filiation divine en Jésus ; elle propose des formules qui permettent à l'intelligence de penser le mystère de la Révélation sans oublier que l'homme devra le vivre pleinement. Pour rendre accessible la doctrine, les auteurs ont eu recours à un procédé de composition original. Des professeurs de théologie de Fourvières et d'Enghien ont conçu un exposé du dogme constamment éclairé par la Bible, la Liturgie et la vie spirituelle ; ils l'ont donné sous forme de cours à des enseignantes ; celles-ci à leur tour ont assimilé la doctrine entendue et l'ont transposée à l'usage des enfants et des adolescentes. L'expérience a prouvé que le cours qui en est résulté intéresse réellement les élèves et leur façonne une intelligence chrétienne. Il semble bien que non seulement pour la France mais pour le Canada aussi ce cours vienne combler une lacune et offre enfin un manuel d'instruction religieuse adapté aux besoins des chrétiens d'aujourd'hui.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

---

Pour remplacer le numéro de septembre, qui n'a pu paraître, celui de novembre comptera 64 pages.

## CONSULTATIONS

- |   |     |
|---|-----|
| 22. Soins dus aux nouveaux nés anormaux, JEAN-JOSEPH DEGUIRE, O.F.M..     | 218 |
| 23. Moment de se mettre à genoux au Sanctus, MOÏSE ROY, S.S.S.....        | 219 |
| 24. Obligation du petit office de la S. Vierge, JOGUES MASSÉ, O.F.M. .... | 219 |
| 25. Bénédiction des statues par un aumônier, JOGUES MASSÉ, O.F.M.....     | 219 |
| 26. Chants prescrits pour les saluts du T.S.S., JOGUES MASSÉ.....         | 220 |
| 27. Contrition et charité, Juvénal Daoust .....                           | 221 |

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION

*Autobiographie de Mère Marie Sainte-Cécile de Rome, religieuse de Jésus-Marie.*  
Sillery, 1949. 412pp. 19cm. \$2.00.

### BIBLIOTHECA PONTIFICII ATHENAEI ANTONIANI, ROMAE

1. *Miscellanea Contardo Ferrini.* 1947, 23cm. 176pp.
  2. SARTORI, P. COSMAS, O.F.M., *Enchiridion Canonicum seu Sanctae Sedis rese  
pnsionés.* 1947. 23cm. 379pp.
  3. CANTINI, P. GUSTAVO, O.F.M., *I Francescani d'Italia di fronte alle dottrin-  
luterane e calviniste durante il cinquecento.* 1948. 23cm. 174pp.
- GRIMAUD, L'ABBÉ CHARLES. *Le Psautier pour tous*, traduction française du texte  
romain publié par S.S. Pie XII, accompagné de notes explicatives. Paris,  
Téqui, 1949. 15cm. 283pp. 280 francs, relié 340 francs.
- LEKEUX, P. MARTIAL, O.F.M., *La Petite sœur Céline.* Paris, Éditions Albin  
Michel, 1949. 19cm. 254pp. ill. 300frs.
- La Vérité concernant le Cardinal Mindszenty.* Montréal, Fides, 1949. 26cm.  
100 dessins en 4 couleurs, \$0.10; le cent \$9.00, le mille \$80.00
- Saint Jean de la Croix, Docteur de l'Église, Oeuvres Spirituelles*, traduction du  
R.P. Grégoire de Saint-Joseph, O.C.D., Paris 1948. 17.5cm. 1304pp. En  
vente \$7.00 au Carmel de Montréal.
- Sainte Thérèse de Jésus, Docteur de l'Église, Oeuvres complètes*, traduction du R.P.  
Grégoire de Saint-Joseph, O.C.D., Paris 1949. 17.5cm. 1646pp. En vente  
au Carmel de Montréal \$10.00.
- SHEEN, MGR FULTON J., *Les Sept vertus, traduit de l'anglais par le R.P. Henri  
Bernard, C.S.C.* Montréal, Fides, 1949. 19cm. 120pp. \$0.65.

La Vie des Communautés Religieuses recommande

**LES DÉCOUVERTES DE MICHEL**

par

Béatrice Clément

Éditions Jeunesse **MONTRÉAL** 4803, rue Parthenais  
*2e édition, 128pp., deux couleurs, \$0.60 la copie, 20% de réduction au personnel enseignant*



**VIES DE JÉSUS**

répertoire bibliographiques

par

Fr. Agnello Moreau, Franciscain

84pp., **MONTRÉAL** \$0..60  
Éditions Franciscaines, 2080 ouest, rue Dorchester



**LA PETITE SŒUR CÉLINE**

par

P. Martial Lekeux, Franciscain

254pp. **PARIS, Albin Michel** 300 francs



L'histoire merveilleuse de **SIMON de ROJAS**, trinitaire

par le R.P.

Pierre de la Nativité, O.S.S.T.

244pp. ill. **MONTRÉAL** \$1.65  
Éditions Chantecler



Autobiographie de

Mère Marie Sainte-Cécile de Rome, R.J.M.

412pp. ill. **SILLERY** \$2.00  
couvent Jésus-Marie